

Séance Ordinaire du 12 avril 2022

Date de la

Convocation :
8 avril 2022

Date d’Affichage :
13 avril 2022

Objet : Délibération n° 2022-046

Aménagement de l’ancien presbytère : demandes de subventions

L’an deux mille vingt-deux, le douze avril à vingt heures trente,
le Conseil Municipal s’est réuni en séance ordinaire à
la Mairie sous la présidence de M. FINE Sébastien, Maire.

Conseillers en exercice : 15 - Présents : 13 – Nombre de pouvoirs : 1

Etaient présents : MM. ARNAUD Cyril, ARNAUD Patricia, AUGIER Laetitia, CORDIER Georges, FAURE BRAC Christian, FINE Sébastien, GUIGUES Véronique, LAURENT Sylvain, MASSON Jean-Pierre, MOYA Nadine, PONS Nicolas, ROMAN Leslie, ROUX Catherine.

Était représentée : Mme GRANET Céline par M. MASSON Jean-Pierre.

Absent excusé : M. COULOM Nicolas

Mme ARNAUD Patricia a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet relatif à des travaux d’aménagement de l’ancien presbytère (création de 3 logements sociaux, d’un espace détente et d’une médiathèque), situé sur la parcelle communale section AB, numéro 310, sise 1 rue des Pénitents, pour un montant estimé de 780 000 € HT.

- **CONSIDERANT** que ces travaux pourraient bénéficier d’aides financières de l’Etat au titre de la DSIL, de la Région au titre de l’aide aux communes « Nos Communes d’Abords », du Département au titre du programme ACTEE et du programme d’aide à la rénovation des logements communaux et de la Communauté de Communes du Briançonnais (CCB) au titre du Fonds de Soutien et de Solidarité Territoriale Communautaire (FSSTC),
- **VU** le plan de financement proposé pour cette opération,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l’unanimité :

- **APPROUVE** le projet présenté par M. le Maire,
- **SOLLICITE** auprès de l’Etat, de la Région, du Département et de la CCB les subventions les plus élevées possible pour la réalisation de ce projet,
- **DIT** que le plan de financement pourrait être le suivant :

○ Subvention Région	200 000.00€
○ Subvention Etat (D.S.I.L.)	156 000.00€
○ Subvention Département (A.C.T.E.E.)	11 000.00€
○ Subvention Département	50 000.00€
○ Subvention C.C.B (F.S.S.T.)	108 900.00€
○ Autofinancement	254 100.00€
Total	780 000.00€

- **S’ENGAGE** à mettre en place une gestion immobilière du parc locatif

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits.

Pour copie conforme

Le Maire,

Sébastien FINE